

Pacte Bois-Biosourcé normand : la Métropole s'engage à valoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions sur son territoire

La Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de sa politique de transition social-écologique et de sa charte forestière ambitieuse, à l'invitation des associations de professionnels du territoire, vient de signer un Pacte Bois-Biosourcé normand, pour contribuer activement au développement de l'utilisation du bois et des biosourcés dans la construction et la rénovation sur son territoire.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Charlotte Goujon, en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle et Hugo Langlois, Conseiller métropolitain délégué aux enjeux liés à la Seine, les forêts et la biodiversité : « *Le secteur du bâtiment représente un véritable défi dans la transition écologique car son impact environnemental est très important. C'est notre rôle, en tant que collectivités, de montrer l'exemple et d'impulser un cercle vertueux. Ce pacte nous permet de se fixer des objectifs clairs et ambitieux dans nos commandes publiques, tout en mettant nos forces à disposition pour soutenir et développer l'écoconstruction dans la métropole.* »

Dans le cadre de sa Charte forestière de Territoire, la Métropole est engagée de longue date dans l'intégration du bois notamment local et de matériaux biosourcés dans ses constructions et celles de ses communes. De nombreuses actions figurent notamment dans l'axe 3 de cette Charte intitulé « Économie de la forêt et du bois » : notamment de sensibiliser et d'accompagner les porteurs de projet à la construction bois, aux matériaux biosourcés, de soutenir les entreprises de travaux forestiers du territoire et de maintenir la compétitivité de la filière bois sur le territoire. Des conventions cadres ont été signées jusqu'en 2026 avec 3 partenaires locaux incontournables de ces thématiques : Fibois Normandie (association interprofessionnelle de la filière forêt bois en Normandie), l'URCOFOR Normandie (Union Régionale des collectivités forestières de Normandie) et l'ARPE Normandie (association régionale de promotion de l'écoconstruction en Normandie).

Le développement des filières bas carbone, bio et géosourcées, fait également parti des objectifs de la Métropole. Un travail est mené sur la structuration des filières locales (production, transformation, industrialisation, distribution, prescription, pose/utilisation finale) via la stimulation de la demande, notamment par la prescription dans les projets accompagnés par la SPL ALTERN / France Rénov' ainsi que la mobilisation des acteurs de la filière (adoption en Bureau Métropolitain du 6 février 2023 d'une Charte d'engagement dans la transition énergétique des distributeurs de matériaux) et l'entretien d'une dynamique de réseau.

La Métropole prend déjà en compte les performances environnementales, notamment en matière d'utilisation de matériaux biosourcés, dans les projets de construction qu'elle mène. C'est le cas du projet de reconstruction de la Maison des forêts sur la Commune de Saint-Étienne-du-Rouvray qui se veut exemplaire sur cette question, le projet de pôle muséal Beauvoisine qui fait la part belle au bois ou encore le centre des congrès pour lequel un niveau 1 du label biosourcé a été validé.

Fibois Normandie, l'URCOFOR Normandie et l'ARPE Normandie ont proposé à l'échelle de la Normandie la signature d'un Pacte Bois-Biosourcé Normand, courant jusqu'en 2028, pour contribuer activement au développement de l'utilisation du bois et des biosourcés dans la construction et la rénovation. Ce Pacte entre dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui vise notamment à réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment de 49 % en 2030 par rapport à 2015. Il vise à engager les aménageurs et maîtres d'ouvrage publics comme privés.

Les signataires du PACTE s'engagent dans une démarche volontaire et collective pour généraliser des solutions constructives respectueuses de l'environnement, dans une perspective de changement systémique. Ils intègrent une communauté de signataires et disposent d'une visibilité supplémentaire sur leur stratégie en faveur de la construction bas carbone.

La signature de ce Pacte a été approuvée au conseil métropolitain du lundi 30 septembre. Les élus ont souhaité s'engager en se fixant un objectif ambitieux : atteindre le « niveau argent ». La Métropole s'engage ainsi à intégrer au minimum 36 kg /m² pour le neuf et 10 kg/m² pour la rénovation, de 2 familles différentes (minimum) de matériaux bois et biosourcés (dont au moins 30% devront provenir de France), pour l'équivalent d'à minima 20% de la surface des projets qu'elle engage. Cette adhésion au Pacte nécessite le versement d'une contribution annuelle de 2 000 € et vaut adhésion pour l'ensemble de ses communes membres.

La signature du PACTE est une incitation, pas une contrainte. Il n'y a pas de conséquence si les objectifs ne sont pas parfaitement atteints. Par ailleurs, ce premier PACTE est une période d'amorçage. Tous les projets qui seront encore en cours au 31 décembre 2027 pourront être pris en compte sur une version 2028-2032. À ce jour ce PACTE a déjà été signé par une trentaine d'acteurs parmi lesquels on trouve des bailleurs sociaux (Habitat 76, Caen la mer habitat, Logéo Seine...), des promoteurs immobiliers (Kaufman & Broad, Icade, Linkcity) et des collectivités (l'Agglomération Seine Eure et la ville de Canteleu).

Des actions concrètes déjà mises en place

- La Métropole a organisé le 11 octobre dernier, en lien avec ses partenaires ARPE Normandie et Fibois Normandie, la **3^{ème} édition des rencontres interprofessionnelle « Build biosourcé »** dans les locaux du Bâtiment CFA Rouen – Espace Lanfry. Cette rencontre était ouverte à tous les professionnels souhaitant utiliser des matériaux géo et biosourcés. Lors d'une matinée d'échange, les 125 professionnels présents ont ainsi pu élargir leur réseau et repérer des solutions constructives issues des filières locales d'éco-matériaux. Un questionnaire de satisfaction distribué suite à l'événement a permis d'évaluer que chaque participant a pu échanger en moyenne avec 8 professionnels avec pour la majorité d'entre eux des échanges prometteurs. Chaque année, le nombre de participants augmente, preuve du succès de cet événement qui répond à un fort engouement pour ces matériaux.

- Dans la cadre du Pacte, jeudi 28 novembre prochain de 14h30 à 16h30 dans les locaux de la Métropole (19 Boulevard du Midi à Rouen), un atelier de présentation de solutions techniques bois et biosourcé existantes et qui peuvent facilement être mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage sera également proposé. Les solutions présentées seront :
 - Façade vitrée en bois local, par Maxime Castel de Manubois
 - Fabrication modulaire, par Sebastien Pellerin de Bati Bois Normand
 - Isolation paille et ossature bois, par Déwi Le Beguec, Profibres, Coopérative Cavac.
 - Contractualisation entreprise, par Martin Rigal de Gilbert Construction Bois
 - Rénovation en ITE en fibre de bois, par Fabrice Peron de Gutex.

Cet atelier est spécialement destiné aux acteurs de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre ainsi qu'aux entreprises souhaitant explorer les avantages et innovations du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre de projets de construction. Lien d'inscription ici : <https://www.fibois-normandie.fr/evenement/atelier-pacte-bois-et-biosources>.



Qu'est-ce qu'un matériau géo et biosourcé ?

Les matériaux biosourcés sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine microbienne, végétale, fongique ou animale (bois, chanvre, paille, lin, liège, laine de mouton, etc.).

Les matériaux géosourcés sont les matériaux issus de ressources d'origine minérale, tels que la terre crue ou la pierre sèche. En particulier lorsqu'ils sont locaux et peu transformés, les matériaux biosourcés et géosourcés présentent généralement une faible empreinte environnementale.

Certains matériaux sont également issus du réemploi ou de la revalorisation de déchets, de sous-produits et de co-produits, tels que la ouate de cellulose, les textiles recyclés, le bois de palette, le carton.... Ils s'inscrivent alors dans une logique d'économie circulaire.

Quels usages dans la construction ?

Les matériaux biosourcés et géosourcés sont disponibles dans une large gamme de produits : panneaux, rouleaux, poutres, blocs de bétons végétaux, briques, bottes, vrac, etc.

Les applications pour la construction neuve et la rénovation sont nombreuses : structure, isolation, enduits, toiture, parement, etc. La mixité des matériaux est possible aussi bien au sein de systèmes constructifs qu'en combinant des applications.

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05